

Du billet à l'*e-cash*

ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE TRICHET
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

CAHIERS DE MÉDIOLOGIE : Quelle place occupe aujourd'hui le papier billet de banque, entre le métal précieux et l'argent « électronique » ?

1. dans *Pastiches et Postiche*.

JEAN-CLAUDE TRICHET : La réflexion à laquelle vous m'invitez me rappelle l'exquise note de lecture d'Umberto Eco, *Banque d'Italie, cent mille lires, Presses de la Banque d'Italie, Rome, 1967* : « L'oeuvre en question peut être qualifiée d'édition originale numérotée in folio [...]. Alors qu'elle présente toutes les caractéristiques de l'édition de luxe pour collectionneurs, elle a été néanmoins tirée à un très grand nombre d'exemplaires. Cette décision éditoriale n'en a pas fait pour autant un exemple d'édition bon marché, de sorte que son prix ne la met pas à la portée de toutes les bourses [...]. Par ailleurs, les mêmes incohérences, que l'on relève au niveau du contenu, apparaissent également sur le plan des contaminations formelles. Pourquoi ce ton réaliste des portraits alors que tout le décor environnant s'inspire clairement des hallucinations psychédéliques, en se présentant comme la chronique visuelle d'un voyage d'Henri Michaux au pays de la Mescaline ? [...] La répétition obsessionnelle du motif du Mandala [...] trahit, dans cette écriture, une métaphysique du néant. L'oeuvre, comme pur signe d'elle-même »¹. Après avoir ainsi méticuleusement esquinté la surprenante édition originale de la Banque d'Italie, Umberto Eco conclut néanmoins sa note de lecture avec entrain : « Quoi qu'il en soit, nous remercions l'éditeur pour les exemplaires de service de presse qu'il a bien voulu nous faire parvenir ». Plus sérieusement les rapports entre le concept de monnaie et l'écriture me paraissent mériter qu'on s'y arrête un instant. Je pense que la dichotomie traditionnelle opposant le monde de la littérature et le monde marchand, le monde de l'esprit et celui de l'économie, les scribes et les financiers ne rend réellement compte ni de la genèse de ces mondes prétendument opposés, ni des relations subtiles existant entre les concepts maniés

*Machine
Strickney pour
l'impression des
billets de
banque aux
Etats-Unis en
1910*

© Boyer-Viollet

par les uns et par les autres, ni, au demeurant, des affinités suggérées par la langue elle-même. Ne parle-t-on pas du « commerce » des esprits ? Et n'est-il pas troublant de relever ici et là l'utilisation d'un même mot pour le concept central que sont les « écritures » ?

Première observation : la relation entre les administrateurs, les comptables et les financiers, d'une part, les scribes, les clercs et les écrivains, d'autre part, est ancienne et fondatrice. La naissance de l'écriture, en Mésopotamie, il y a 6 000 ans, est directement issue de la comptabilité des administrateurs sumériens. Le développement économique de la Mésopotamie, fondé sur une agriculture intensive, s'était accompagné de l'expansion des fonctions d'administrateurs et de comptables. Les jetons d'argile sumériens, représentant des valeurs comptables réelles, têtes de bétail, jarres d'olives, boisseaux de céréales etc. ont été utilisés directement d'abord, puis indirectement par le biais des empreintes qu'ils imprimaient en creux sur des sphères d'argile contenant les mêmes jetons, puis sur des tablettes d'argile. Les empreintes laissées sur ces premières tablettes d'argile sont les ancêtres directs des premiers idéogrammes. Une fois la technique originelle d'écriture établie, les idées et les mots de la langue orale se sont progressivement incarnés dans l'écrit. En somme, les techniques rudimentaires de l'« administrateur comptable et financier » de Sumer ont constitué le socle initial sur lequel la langue écrite a pu se développer et, par voie de conséquence, les grandes civilisations proche-orientales s'épanouir.

On est frappé de l'importance revêtue à l'aube de nos civilisations par les mesures de céréales et les têtes de bétail répertoriées dans la comptabilité de Sumer. Ce n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que les premières monnaies n'étaient pas constituées de métaux plus ou moins précieux (cuivre, argent, or) mais d'outils (boucliers chez les Celtes), d'objets rares (coquillages Cauris en Chine), de denrées (briques de thé séchées en Chine, tabac en Virginie, boisseaux de céréales dans de nombreuses cultures) et de bétail. Dans la civilisation homérique les valeurs sont toutes exprimées en tête de bétail. Le latin *pecunia* vient de *pecus*, de même que le mot « roupie » vient du sanskrit *rupa*, c'est-à-dire « bétail ». On aurait donc pu reformuler la question, en la rendant plus déconcertante : « Quelle place aujourd'hui pour le billet papier entre le bétail et l'électronique ? »

Deuxième observation : l'écriture a été un extraordinaire outil au service de l'essor de nos civilisations. Mais un très haut niveau de civilisation « orale » avait précédé — et d'ailleurs permis — la naissance de l'écrit. A l'origine, la langue écrite n'est qu'une représentation idéogrammique, sté-

nographique ou alphabétique d'une langue orale préexistante. Le livre reste une représentation de la parole vive qui en est comme la vraie valeur sous-jacente. De même, le billet de banque était-il au départ la simple représentation symbolique écrite d'espèces métalliques. Le papier monnaie est né, semble-t-il, en Chine à partir du VII^e siècle. Ces premiers billets de banques étaient représentatifs de pièces métalliques. Et c'est également comme représentant d'espèces métalliques que les premiers « billets » européens ont circulé émis, en particulier, par la Banque d'Amsterdam dès 1609, puis par la Banque de Stockholm, la Banque d'Angleterre, la Banque de France. Les tout premiers étaient des reçus d'espèces qui ne portaient pas sur des sommes rondes. Ensuite, sont venus les billets représentatifs d'espèces en sommes rondes, ne portant pas intérêt, circulant librement et payables à vue en espèces. Ces billets sont les ancêtres directs de nos modernes billets de banque, qui ne mentionnent plus les espèces métalliques dont ils sont issus. Ainsi, de même que l'écrit s'est progressivement émancipé par rapport à la langue orale pour établir son empire propre, de même le billet de banque écrit s'est émancipé par rapport à l'argent et à l'or a entrepris de se poser lui-même comme détenteur original de valeur.

Troisième observation : l'écriture vise à préserver de l'éphémère la religion, la littérature, la législation, les sciences, les techniques et le savoir-faire pratique d'une culture. L'écriture est une technique particulière de préservation, de maintien des valeurs. De même l'une des fonctions essentielles de la monnaie est d'être un instrument de maintien de la valeur. L'écriture assure l'inaltérabilité de la parole. La monnaie assure l'inaltérabilité de la valeur. N'était-il pas dès lors naturel qu'après avoir revêtu la forme de denrées diverses (bétail, cuivre, argent ou or), la monnaie allât elle-même à l'écriture ?

On songe à bien d'autres rapprochements. Au delà de son rôle de gardienne de la valeur, la monnaie est un instrument de mesure et un instrument d'échange, fonctions qui appartiennent éminemment à l'écriture. On peut également noter que la « richesse » matérielle d'une civilisation, sa capacité à produire et à accumuler les capitaux sont souvent, dans l'histoire, les socles matériels sur lesquels peuvent s'épanouir les oeuvres de l'esprit. Qui peut douter que notre propre culture n'ait, dans une large mesure, bâti sa pénétration, son élégance, son renom et même son aspiration à l'universalité sur le sol de la première économie d'Europe et du monde qu'était la France du XVII^e siècle ? Voilà donc pour l'écrit couché sur le papier filigrané — billet pour lequel les Banques centrales d'aujourd'hui ont de la tendresse, comme vous le voyez, non seulement parce que ces institutions se sont

construites autour du billet papier, mais aussi parce qu'elles retirent toutes l'essentiel de leurs revenus de la circulation fiduciaire.

Dans le billet de banque d'aujourd'hui, ce n'est pas l'écriture qui est menacée, c'est éventuellement le support, le papier lui-même. L'électronique ne périme pas l'écriture mais peut substituer au papier la bande magnétique, le disque dur, la mémoire de masse, le composant intelligent dans le porte-monnaie électronique. Les transformations technologiques en cours restent complexes et nos économies modernes reposent, dans une large mesure, sur des évolutions difficilement prévisibles et quasi-biologiques, ce qui fait que nous ne savons pas encore quels seront les développements privilégiés de la monnaie électronique. Ce qui est sûr, c'est que l'électronisation généralisée de la monnaie scripturale est en cours. Mais il est possible qu'elle laisse subsister longtemps encore cette petite fraction de la monnaie d'aujourd'hui qu'est la monnaie fiduciaire. Rappelons qu'en France les billets de banque en circulation, soit 250 milliards de Fr environ, ne représentent que 5 % de l'agrégat large de monnaie, soit 5 250 milliards de Fr environ. La monnaie scripturale domine déjà totalement la monnaie fiduciaire.

Pourquoi la Banque de France fabrique-t-elle son propre papier, contrairement à la plupart des pays ?

En possédant sa propre papeterie, la Banque de France est dans une situation assez naturelle au sein de l'Europe des Quinze dès lors qu'elle est elle-même imprimeur fiduciaire. En effet, sur les neuf papeteries fiduciaires publiques ou privées en activité au sein de l'Union européenne, cinq appartiennent à des imprimeurs : outre la papeterie de Vic-le-Comte de la Banque de France, appartiennent également à des imprimeurs fiduciaires les papeteries Portals en Grande-Bretagne, contrôlée par le groupe De La Rue, Louisenthal en Allemagne, contrôlée par le groupe Giesecke et Devrient, la papeterie de Burgos en Espagne, propriété de la Fabrica Nacional de Moneda y Timbre et la papeterie Tumba Bruk filiale d'imprimerie de la Banque de Suède. L'intégration verticale présente en effet un certain nombre de mérites, dont celui d'une bonne maîtrise de toute la chaîne de production du billet et d'une flexibilité de production accrue. En outre, dans le cas de la Banque de France, l'impression en bobines et non en feuilles recommande une coordination encore plus étroite qu'ailleurs entre le papetier et l'imprimeur.

Le billet, qui échappe au contrôle, est-il en voie de disparition ?

Il est exact que le billet de banque est fortement concurrencé par d'autres moyens de paiement. Mais il ne me paraît pas possible de pronostiquer sa disparition. En premier lieu, si la circulation fiduciaire en France a vu sa part décroître dans la masse monétaire, son montant a continué de progresser. Le phénomène observé correspond donc à une perte de part de marché du billet de banque, mais non à un mouvement qui traduirait l'abandon du produit billet par le public. Par ailleurs, les comparaisons internationales font apparaître que le billet de banque est davantage utilisé dans la plupart des pays d'un niveau de développement au moins comparable à celui de la France. Ainsi, la valeur des billets et pièces en circulation en 1993 représentait, par habitant, rapporté dans une même unité monétaire, l'équivalent de 3 243 \$ au Japon, 2 638 en Suisse, 1 511 en Allemagne, 1 272 aux Etats-Unis, 1 164 en Belgique, 921 en Italie contre seulement 749 dollars en France. Seuls le Canada (636 \$ par habitant) et le Royaume-Uni (455 \$ ont une circulation fiduciaire plus faible que la nôtre.

Il est clair que l'usage du billet de banque ne dépend pas du niveau économique global d'un pays, mais plutôt de facteurs nationaux. Ainsi, le moindre attrait du public français pour le billet a pour causes plusieurs éléments particuliers parmi lesquels figurent la gratuité du chèque, l'interbancaire très poussée qui facilite les cartes de crédit d'usage général, ainsi que l'existence d'une réglementation qui impose les règlements scripturaux pour de nombreuses transactions. A l'inverse, l'importance de la circulation fiduciaire en Allemagne, aux Etats-Unis et au Japon s'explique par l'absence ou la moindre importance des facteurs précités ainsi que par l'utilisation de billets de banque de ces pays hors de leurs frontières.

Quelles sont les conséquences des dématérialisations en cours ? Comment les banques, la Banque centrale en particulier, envisagent-elles les évolutions et les ruptures du système des médias monétaires ?

La dématérialisation peut être définie comme le processus par lequel la manipulation du papier est supprimée. Depuis une vingtaine d'années, les opérations bancaires et financières ont été profondément transformées par ce processus au travers du développement des techniques informatiques. Moins visible pour le grand public, l'automatisation des échanges interbancaires — flux d'informations et flux financiers — a permis aux intermédiaires financiers de dénouer les règlements de leurs clients de façon plus efficace.

La dématérialisation, qui constitue l'un des axes de la stratégie bancaire

en matière de moyens de paiement, est généralement mise en oeuvre en vue d'atteindre quatre objectifs : une plus grande rapidité et efficacité des processus, par l'automatisation qu'elle permet ; des économies sur les frais de gestion ; la recherche d'une meilleure sécurité des procédures comme des instruments à travers la systématisation des contrôles ; la création de nouveaux services à valeur ajoutée pour l'utilisateur final (pour les entreprises, télétransmission des opérations à recouvrer et des relevés de compte, banque à domicile pour les particuliers...). La réduction de la part du chèque dans les moyens de paiement scripturaux, par développement d'instruments de substitution comme la carte bancaire ou le Titre interbancaire de paiement (TIP), s'inscrit dans cette stratégie globale. Le chèque est en effet tributaire de traitements matériels lourds et coûteux pour les banques : routage, tri, contrôles, archivage. Alors que 3 paiements sur 4 étaient effectués par chèque il y a dix ans, ce moyen de paiement ne représente plus aujourd'hui en France qu'un peu moins d'un paiement sur deux.

D'un point de vue juridique, il convient de noter que le récent rapport du Conseil National du Crédit et du Titre sur les « Problèmes juridiques liés à la dématérialisation des moyens de paiement et des titres » a conclu que la dématérialisation ne justifiait pas un bouleversement des règles juridiques applicables, notamment en matière de preuve et d'archivage. Naturellement, ce que l'on appelle la dématérialisation s'entend par rapport au support papier. Il y a toujours un support matériel pour les informations financières, les moyens de paiement, les modifications introduites dans les « écritures » pour les transactions : le support peut être une bande magnétique, un disque dur, une disquette, tout support actuel ou à venir sur lequel l'« empreinte électronique » peut être imprimée.

L'évolution de l'ensemble de nos sociétés conduit progressivement l'information à être de plus en plus électronisée et plus précisément « digitalisée » pour en faciliter le traitement dans des conditions autrefois inimaginables. Nos sociétés ne deviennent pas « immatérielles ». Elles sont simplement en train de changer très profondément la nature technique du support physique de l'information. La monnaie dans son ensemble n'y fait pas exception.

Y a-t-il création d'une nouvelle monnaie avec la monnaie électronique ?

La très forte croissance du nombre de transactions de paiement effectuées sans manquement d'espèces en France au cours des dernières années (+ 68% de 1986 à 1996) s'est accompagnée d'une électronisation poussée des ins-

truments de paiement scripturaux et plus généralement des procédures d'accès aux comptes (« banque à domicile »), ainsi que d'une diversification des instruments mis à la disposition du public. Cette diversification a visé, au fil des innovations décidées par les banques, à couvrir progressivement la majeure partie des contextes de paiement (proximité ou distance, paiements ponctuels ou récurrents, à l'initiative du débiteur ou du créancier...), en cherchant chaque fois à proposer des alternatives performantes au chèque.

Cet élargissement continu du domaine des instruments de paiement scripturaux — favorisé par un niveau particulièrement élevé des dépôts à vue chez les banques, aux alentours de 85% de l'agrégat monétaire étroit M1 — s'était, jusqu'à présent, heurté à deux limites : le paiement à distance ponctuel et dématérialisé est mal sécurisé, puisque dans ce contexte spécifique seule la communication en clair du numéro de carte (dans le cadre de la VPC) est utilisée aujourd'hui. Cette procédure présente des risques de fraude élevés et n'est pas adaptée aux paiements sur Internet par exemple ; le paiement de petits ou très petits montants, de proximité ou à distance, ces domaines étant couverts par la monnaie fiduciaire dans le premier cas - pièces tout particulièrement-, et par un service non bancaire dans le second cas : le système « Kiosque » de France-Télécom.

Les avancées technologiques de ces dernières années, en matière de cryptologie comme de microprocesseurs, ont conduit à des projets ou applications concrètes dans les deux domaines du paiement à distance et des petits paiements. D'abord, le paiement sécurisé sur réseaux de type Internet. A l'instar de ce que l'on constate pour le commerce traditionnel, l'enjeu économique essentiel pour le développement du commerce électronique, qui suppose la conclusion d'un acte d'achat/vente sur Internet et le paiement en ligne, passe par la mise en place de systèmes de paiement sécurisés utilisant les instruments de paiement traditionnels, en particulier les cartes. Compte tenu du fait que les dispositifs logiciels de sécurité permettant de véhiculer de manière cryptée les caractéristiques de la carte sont toujours susceptibles d'attaques frauduleuses, les standards nationaux comme internationaux s'orientent vers le recours aux sécurités apportées par la carte à puce, en utilisant celle-ci dans un lecteur connecté ou intégré au micro-ordinateur de l'acheteur.

Ensuite, la « monnaie électronique », pour les petits montants. L'incapacité de la monnaie scripturale traditionnelle à gérer les paiements de petits montants à des conditions économiques acceptables pour les banques a deux causes. En premier lieu, le mode de gestion des dépôts à vue, chaque transaction donnant lieu à un suivi unitaire sur la totalité de la chaîne de paie-

ment pour la faire apparaître in fine sur le relevé des clients. En second lieu, le problème des impayés dont le coût serait rédhibitoire pour les acteurs. L'une des pistes pour faire face à ce double inconvénient réside dans le cumul des dépenses avant débit en compte (tel qu'il est pratiqué lors des paiements par carte bancaire dans les cabines téléphoniques), la garantie étant de son côté apportée par une disposition contractuelle entre le banquier du porteur et le banquier du commerçant. Cette approche, visant à perfectionner la monnaie scripturale, ne peut toutefois couvrir tous les contextes (il faut des paiements répétitifs de même nature), ni tous les clients.

Le concept de « monnaie électronique » est de ce point de vue adapté : il s'agit de préaffecter des fonds (donc une provision certaine) à un instrument donné (Porte-monnaie électronique, ou son équivalent sur Internet, le porte-monnaie virtuel), dont les caractéristiques techniques permettent d'assurer le suivi sécurisé de la consommation de la provision et, le cas échéant, de sa reconstitution. Par ailleurs, afin d'éviter les coûts liés au suivi individuel des transactions effectuées par le porteur, le dispositif ne prévoit pas de « tenue de comptes » nominative, mais, tout au plus, un suivi au porteur, sans relevé, du même type que celui appliqué aux « chèques de voyage » : suivi des numéros du porte-monnaie électronique émis et des montants de monnaie chargés et consommés.

Dans la quasi-totalité des projets en cours au niveau mondial, les signes de monnaie électronique reçus par le bénéficiaire ne sont pas réutilisables ensuite pour des paiements ultérieurs : ils doivent être convertis en monnaie scripturale « traditionnelle », c'est-à-dire en dépôt dans un compte bancaire.

La dénomination de « monnaie électronique », retenue pour l'instant sur le plan international, n'est pas nécessairement la mieux adaptée, la monnaie dont il s'agit (au passif de l'émetteur) n'étant pas plus « électronisée » que les dépôts à vue classiques. Seule sa gestion et sa mobilisation sont spécifiques. Complémentaires des moyens de paiement scripturaux existants, les instruments de « monnaie électronique » visent les petits paiements, en forte concurrence avec les pièces, plus qu'avec les billets de banque. Enfin, afin de répondre à des besoins de règlement pour lesquels elle était peu adaptée, la monnaie scripturale s'est parée de certains atours du fiduciaire, en particulier l'anonymat et la fongibilité de l'encaisse. Mais cette « fiduciarisation » de la monnaie scripturale ne va pas jusqu'à la circulation autonome de l'encaisse sans que l'émetteur en soit avisé, comme c'est le cas pour une Banque Centrale dont les mêmes signes monétaires sont en permanence réutilisés pour de nouveaux paiements.

Pour l'Euro, qui battra monnaie ?

L'expression — régaliennne — « battre monnaie » peut s'entendre de nos jours de deux façons : dans le sens de créer de la monnaie ou dans une acception plus matérielle d'émettre les billets et pièces. Au sens large, la création monétaire est un processus permanent impliquant les banques et leurs clients. Les banques créent de la monnaie en octroyant des crédits, qui sont eux-mêmes partiellement ou totalement déposés dans les banques, qui les utilisent pour financer de nouveaux crédits. Cette situation ne sera pas modifiée lorsque l'euro sera créé. Dans ce processus de création monétaire, la demande par le public de billets (qui ne sont pas émis par les banques commerciales mais par la Banque centrale) génère chez les banques un besoin de refinancement en monnaie de la Banque centrale. Lorsque l'union européenne et l'euro seront créés, c'est le Système européen de banques centrales — composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales des pays de l'union monétaire — qui accordera ce refinancement, en contrepartie des billets en euro mis en circulation. Le SEBC détiendra le privilège d'émettre les billets en euro comme aujourd'hui la Banque de France pour le Franc. Les pièces en euro resteront comme maintenant émises par les gouvernements eux-mêmes.

Les billets en euro apparaîtront vers la fin de l'année 2001. Ils seront mis en circulation par toutes les banques centrales de l'union monétaire, dont la Banque de France. Durant une courte période, ils circuleront parallèlement aux francs, avant que ces derniers ne soient retirés de la circulation (ils pourront néanmoins être échangés gratuitement contre des euros auprès de la Banque de France). Les travaux techniques relatifs à l'apparence, la sécurité et la production des billets sont très avancés. Le dessin des futurs billets approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut Monétaire Européen a été présenté aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne en décembre dernier à Dublin. Ce dessin retrace les différentes périodes architecturales de notre civilisation, à travers la représentation de ponts et fenêtres symbolisant une Europe fraternelle, attachée à son histoire et ouverte sur le futur. Quant à la production des billets, elle sera assurée par l'ensemble des banques centrales de l'union monétaire.

Propos recueillis par Marc GUILLAUME